

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DES PETITS CHEZEAUX sur la commune principale de l'AIOT Les Petits Chézeaux 36330 ARTHON.

La référence de votre dossier est A-3-NC4AMOLAI et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/12/2023 à 11h52 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **40342012800015**

Raison sociale **GAEC DES PETITS CHEZEAUX**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Les Petits Chézeaux

36330 ARTHON

Signataire

Qualité : **Associés exploitants**

Référent

Fonction : **Associé exploitant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC DES PETITS CHEZEAUX**

Description des activités :

Le GAEC DES PETITS CHEZEAUX est une exploitation agricole. L'exploitation fonctionne en système polycultures-élevage située dans la Brenne. L'activité est l'élevage de bovins allaitants et la vente de cultures. Le GAEC comprend deux associés Alexis et Maxime AMBLARD. L'exploitation est composée de 3 sites, 1 sur le site Les Petits Chézeaux commune d'ARTHON et 1 sur le site de Lothiers commune de VELLES et 1 La Loubatière commune d'ARTHON. La SAU est de 282ha. Le triticales, l'avoine et le maïs sont destinés à l'autoconsommation par le cheptel. Les pailles sont récoltées pour le paillage. Les femelles non conservées pour le renouvellement sont principalement engraisées en génisses lourdes et une partie sont vendues en broutardes. Les mâles sont vendus en broutards et en taurillons et les vaches de réformes sont engraisées. L'exploitation est adhérente à l'organisation de producteurs ELVEA et commercialise les animaux sous Label Rouge. L'exploitation est déjà connue des ICPE pour un atelier bovin viande et un stockage fourrages

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Les Petits Chézeaux

36330 ARTHON

X : 599847

Y : 6622707

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Il est prévu la construction d'un stockage fourrages de 42m de longueur et 15m de largeur afin de pouvoir stocker 3150 m3 de fourrages. Actuellement faute de place dans les bâtiments existants présents sur le site, une partie des fourrages est stockée sous meules bâchées (150 bottes carrées environ) et sous des bâtiments présents sur d'autres sites éloignés (Loubatière sur la commune d'ARTHON à 7km et à Lothier sur la commune de LUANT à 9km) pour 600-700 bottes de foin et paille. Le projet permettra de stocker un maximum de fourrages sur le site d'exploitation logeant les animaux et d'arrêter le stockage sous meule. Cette pratique de stockage engendre de mauvaises conditions de travail et est gourmande en temps pour la réalisation des meules et la reprise des bottes. De plus cela représente un risque au niveau de la sécurité pour les exploitants. Le stockage en meule n'est pas idéal pour la conservation des fourrages et s'il est mal réalisé, la qualité des fourrages peut être impactée négativement. Ainsi cela va favoriser la qualité des fourrages. En ramenant la majeure partie des fourrages sur le site, cela évitera aux exploitants de devoir réaliser de longs trajets quotidiens pour chercher les fourrages et la paille nécessaires aux soins des animaux. Cela réduira le temps de travail pour cette tâche en réduisant les temps de trajets et permettra une réduction des charges de carburants et d'entretien du matériel (pneu).

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
2101	2101-3	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 120 u	Nombre de vaches 120 u	D	pas d'augmentation
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 6292 m3	Volume présent 3150 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.